

Pour contacter votre commissariat :



District de Melun-Val de Seine

Melun	01 60 56 67 77
	commissariat.melun-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr
	commissariat.dammarie-les-lys-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr
Fontainebleau	01 60 71 58 00
	commissariat.fontainebleau-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr
Moissy-Cramayel	01 64 13 50 00
	commissariat.moissy-cramayel-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr
Montereau-Fault-Yonne	01 64 69 39 30
	commissariat.montereau-fault-yonne-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr
Morêt Sur Loing	01 64 70 56 36
	commissariat.moret-sur-loing-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr
Nemours	01 64 78 50 20
	commissariat.nemours-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr
Provins	01 60 52 21 30
	commissariat.provins-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr

District de Meaux

Meaux	01 60 23 32 17
	commissariat.meaux-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr
Coulommiers	01 64 75 63 90
	commissariat.coulommiers-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr
Villeparisis	01 60 21 41 20
	commissariat.villeparisis-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr
Mitry-Mory	01 60 21 41 00
	commissariat.mitry-mory-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr

District de Torcy

Noisiel	01 64 11 28 28
	commissariat.noisiel-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr
Lagny sur Marne	01 64 12 68 68
	commissariat.lagny-sur-marne-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr
Chessy	01 60 43 63 00
	commissariat.chessy-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr
Chelles	01 60 93 20 00
	commissariat.chelles-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr
Pontault-Combault	01 64 43 65 65
	commissariat.pontault-combault-aideauxvictimes@interieur.gouv.fr

En plus de l'accueil 24h/24 et 7j/7

Dans tous les commissariats de police de Seine-et-Marne :
un accueil de la population



**ACCUEIL
PERSONNALISÉ**

**sans rendez-vous
tous les mardis
de 17 h. à 19 h.**

Dans le but d'améliorer encore l'accueil du public dans les commissariats de police de Seine et Marne, de la Direction Départementale de la Sécurité Publique :

► Création d'une permanence d'accueil personnalisé du public par les responsables de la police

Une permanence d'accueil de la population (PAP) se tient tous les mardis de 17 à 19 heures au sein de tous les commissariats de police de Seine-et-Marne.

Le public sera reçu, avec ou sans rendez-vous, par un responsable de la sécurité publique locale afin de vous entretenir sur divers sujets tels que :

- Problèmes de sécurité
- Doléances particulières
- Aide aux victimes
- Informations relatives à la sécurité d'un quartier
- Renseignements et conseils juridiques
- Suivi d'un dossier en cours
- etc.

► Amélioration de l'aide aux victimes

Vous êtes victimes et souhaitez avoir :

- Un contact préalable avec les services de police
- Une information sur vos droits
- Une orientation adaptée à votre situation

La sécurité publique a mis à votre disposition un nouveau moyen d'entrer en contact avec la police : une boîte aux lettres électronique pour adresser directement vos interrogations par courriel, selon votre lieu de résidence, il vous suffit d'écrire aux adresses électroniques précisées en dernière page.

**Attention, cette boîte aux lettres
ne permet pas de déposer plainte
Elle ne doit pas être utilisée en cas d'urgence
(appel 17 Police secours)**

Des psychologues de la police nationale sont également à votre disposition sur les districts de Melun et de Meaux. Si vous êtes ou avez été confronté à une situation difficile ou traumatisante, vous pouvez solliciter un entretien gratuit et confidentiel lors de votre dépôt de plainte.

Les psychologues vous recevront et, si besoin, vous orienteront vers les structures d'aide appropriées à votre situation (juridiques, associatives, médicales, sociales...)

► Appel 17 «Police Secours»

La mise en place d'un nouveau centre « appel 17 » participe à l'amélioration de l'accueil du public en Seine-et-Marne.

Départementalisé, ce dispositif permet une centralisation du traitement de vos demandes, une réduction des délais d'intervention, une plus grande sécurité d'intervention.

Le 17 est à réserver aux situations d'urgence.

Pour les autres types d'appel (demande de renseignements...), merci d'utiliser les numéros de téléphone des commissariats précisés en dernière page.

